

Programme Stages Hôtellerie Europe

CONSIGNES INSCRIPTION



Cher(e)
Candidat(e),

Merci de l'intérêt
que vous portez
à **Work Overseas**.
C'est le début d'une
nouvelle aventure
à l'étranger :-)

Devenir bilingue via une immersion totale dans un nouveau pays ! Félicitations pour cette initiative ; nous allons faire le maximum pour vous permettre de réaliser votre rêve !

Pour cela, nous vous invitons à lire soigneusement les consignes ci-dessous, afin de nous envoyer un dossier de qualité, facilitant les possibilités de placement. Nous vous conseillons au préalable de vérifier attentivement sur notre site les conditions du programme.

Toutefois, en cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.

Dès réception de votre dossier, nous reviendrons alors vers vous dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions par avance de votre confiance.

A très bientôt :-).

1^{ère} étape

Préparation du dossier d'inscription

Afin de vérifier votre éligibilité, vous pouvez, dans un premier temps, nous transmettre la fiche d'inscription hors documents. Les dossiers envoyés complets sont traités plus rapidement. **Pour tous les éléments à numériser, une photo prise à l'aide d'un smartphone sera acceptée.**

Recto et verso de la carte d'identité ou du passeport. A numériser.

CV en anglais, sous **format Word**, incluant les rubriques « work experience », « education » (formation), « skills » (compétences), y compris « language skills » et « hobbies ».

Une lettre de motivation en anglais destinée à une entreprise type, pour vous présenter, expliquer votre projet, vos motivations et les raisons pour lesquelles un employeur devrait vous embaucher. La lettre devra être tapée à l'ordinateur et envoyée sous **format Word**.

Une photo de présentation, de plain-pied : tenue professionnelle (pas d'allure décontractée - photo smartphone).

Lire soigneusement les conditions du programme ci-après. Pour tout dossier reçu, nous considérerons que vous avez compris et accepté ces conditions.

Modes de paiement

- Frais d'agence à régler par virement ou carte.
- Frais de dossier facturés avant l'entretien, inclus dans le total des frais de programme (non remboursables : 150 €). Si nous pensons vous garantir un placement.
- Frais de programme facturés après acceptation de candidature :
 - 50% à régler avant le début des recherches.
 - 50% restants à régler sur confirmation de placement (sur confirmation d'offre de la part d'une entreprise, après le 3^e entretien proposé ou organisé, ou en cas d'annulation de la part du candidat après avoir reçu une offre de stage ou au moins 3 propositions d'entretien).
- Les frais d'agence sont non remboursables (cf conditions d'agence).

2^{ème} étape

Transmission des éléments et finalisation de l'inscription en ligne

Vérifiez que votre dossier est complet.

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne ici :

<https://forms.zohopublic.com/virtualoffice1679/form/WorkExperienceUKApplicationFile/formperma/5554bJ43h32G20mH4F6hE6f4>

Frais de programme

995 €

Les frais de dossier sont inclus dans le total des frais de programme (150 €).

Option Placement Express

150 €

Placement à confirmer sous 6 semaines (hors délai de traitement du dossier et sous réserve d'éligibilité).

Que se passe t-il ensuite ?

1. Nous vous informons par mail de la réception de votre dossier complet (sous 2 jours ouvrés).
2. Entretien skype, traitement de votre dossier et décision finale.
3. Début des recherches : 2 à 16 semaines.
4. Confirmation de placement : transmission de toutes les informations nécessaires au départ et réponses aux dernières questions.
5. Départ pour une nouvelle destination !
6. Assistance, si besoin, pendant votre séjour.

Conditions Programmes

EN ENTREPRISE

Services inclus

Estim. temps de travail

Entretien skype ou téléphonique et traitement de votre dossier :

mise en forme et traduction des notes d'entretien, vérification de votre CV et corrections, relecture de votre lettre, traduction des documents nécessaires, préparation et révision de l'ensemble du dossier d'inscription. Conseils pour l'amélioration de certains éléments si nécessaire en vue d'attirer l'attention d'un maximum d'entreprises.



2 heures

Travail de recherche d'une entreprise : recherche de profils d'entreprises, transmission de candidature, échanges et présentation de profils, organisation d'entretiens skype avec les managers si nécessaire et toutes démarches utiles à la confirmation d'un placement.



4 à 20 heures

Confirmation de placement : transmission de toutes les informations relatives au départ (assurance, voyage, contrat, coordonnées agent local) et réponses à toutes vos questions.



1 heure

Assistance une fois sur place : agent local à votre disposition pendant tout le séjour (langue locale), réponse à toutes questions pratiques (droits et devoirs, assurance...), conseils sur une situation à régler sur place.



Sur demande 1 heure d'assistance

Services additionnels

Estim. temps de travail & Tarifs (sur la base d'un tarif horaire de 85€ TTC)

Entretien « blanc » : simulation entretien skype avec une entreprise, en anglais. Mise en situation et rapport écrit incluant retour personnalisé et conseils pour une meilleure présentation.



1,5 heures
125 €

Consultation ou réponse personnalisée supplémentaire au delà des prestations incluses dans le service classique (ex : demande de visa en ligne avec vous).



Sur demande
85 € / heure

Services additionnels

Estim. temps de travail
& Tarifs (sur la base d'un
tarif horaire de 85€ TTC)

Placement Express à confirmer sous 6 semaines (hors délai de traitement et sous réserve d'éligibilité).

Sur demande
150 € / heure

Abonnement Suivi Premium :

• Pour ceux qui le souhaitent, ce service comprend un suivi soutenu et personnalisé, supérieur à l'assistance classique comprise dans le service initial :

- Nouvelles de l'agence par mail tous les mois et échanges réguliers.
- Questions pratiques illimitées pendant tout le séjour.
- 1 consultation skype par mois de suivi : prise de nouvelles, conseils personnalisés pour mieux gérer certaines situations et résoudre une éventuelle difficulté, ou simple pratique supplémentaire de l'anglais, italien ou espagnol si souhaité.
- Newsletter du mois : fiche pratique, astuces du mois, news.

Sur demande avant
le départ
45 € / mois

Ce que nous pouvons vous garantir en tant qu'Agence

Work Overseas travaille en partenariat avec des entreprises et agents partenaires agréés dans divers pays. Forts de plusieurs années d'expérience dans l'organisation d'échanges culturels internationaux, nous connaissons bien la demande des entreprises. Ainsi, c'est en toute transparence que nous pourrons vous exposer ce à quoi vous pouvez vous attendre en choisissant de participer à l'un de nos programmes à l'étranger :

- Tous les services exposés ci-dessus (conseils, préparation du dossier de candidature de sorte à trouver une entreprise, informations pratiques sur l'assurance, le système de santé à l'étranger, les démarches administratives,...).
- La garantie que l'entreprise existe, après vérification de leur identité et existence légale, de même pour le logement (arnaques

financières de type famille ou poste fictifs évitées).

- Dans les rares cas où une entreprise devrait annuler l'arrivée du candidat une fois le voyage réservé (cas de force majeure), une nouvelle recherche s'effectuera en urgence.
- Une grande économie de temps liée à la recherche d'informations, déjà centralisées au sein de notre agence. Un travail de recherche et de sélection des entreprises en besoin de recrutement, et susceptibles d'accueillir un jeune européen plutôt qu'un employé local, fait en amont par notre équipe.
- Des économies financières faites par ailleurs et sur tout le séjour. En faisant le choix d'investir dans un service d'agence, vous économiserez en contrepartie sur d'autres points :
- Déplacements évités pour chaque entretien, occasionnant des frais.
- Nul besoin de s'installer dans le pays, de louer un logement et de faire du porte-à-porte pour déposer ses CVs à tout hasard, engageant ainsi des frais pour le loyer et la vie sur place, sans aucune garantie de décrocher un poste.

- Work Overseas recherchera en amont les meilleures options pour vous garantir un logement le plus abordable possible. Certains accords nous permettent de proposer des tarifs qu'il n'est pas possible d'obtenir par recherche directe sur le marché de l'immobilier. Nous ne sommes pas commissionnés sur les logements.

- Mise à disposition (disponible selon pays / candidats inscrits) d'un groupe Facebook privé et / ou d'une base de données envoyée par mail.

- Présentation du profil du candidat à un minimum de 20 entreprises, et / ou proposition d'un à trois entretiens, et / ou d'une offre directe de placement.

- Conseils pratiques avant et pendant le séjour, réponse à toutes questions et conseils en cas de difficultés rencontrées une fois sur place.

Malgré toute notre bonne volonté, une telle expérience engageant des personnes, certains points sont en dehors de notre contrôle et ne peuvent être garantis. Voir dans le paragraphe ci-dessous.

Les limites de nos pouvoirs

- Un placement 100 % parfait. Ce dernier impliquant des personnes avec qui l'entente sera plus ou moins bonne (managers, collègues, famille d'accueil, colocataires...). L'alchimie entre les personnes est difficile à évaluer avant d'être sur place - les entreprises ne peuvent être vérifiées que dans la limite du possible.

- Même si le logement existe et a été vérifié dans la limite du raisonnable, nous ne pouvons pas garantir l'entente entre les colocataires, les voisins, les hôtes, ni le bon entretien des parties communes par ses habitants au quotidien. Le candidat sera responsable de l'entretien de son logement. En cas de désaccord Work Overseas pourra conseiller le candidat.

- La mission exacte du poste, qui sera fonction du de démission, nous ne serons malheureusement pas en mesure de vous proposer un second placement gratuitement. Nous vous

prierons de bien vouloir nous tenir informés en amont de tout éventuel désaccord afin que nous puissions vous aider à trouver une solution. Work Overseas ne pourra être tenu pour responsable en cas de mésentente ou renvoi de l'entreprise.

Modes de paiement

- Frais d'agence à régler par carte bancaire ou virement. Les chèques ne sont pas acceptés. Les virements à l'étranger (frais de partenaire à l'étranger, logement, cours de langue ou caution par exemple) se régleront par virement bancaire international (frais bancaires à la charge du candidat).

Conditions d'encaissement

- Pré-inscription en ligne. Pour certains programmes spéciaux (ex : Jobs Australie), les conditions sont différentes.

- Les frais de dossier, inclus dans les frais de programme, (150 €) sont facturés avant l'entretien et non remboursables. Ils correspondent au travail de traitement de dossier. En cas de candidature refusée suite à l'entretien, notamment si le profil ne correspond pas au profil demandé (ex : niveau d'anglais), Work Overseas donnera des conseils au candidat pour améliorer son profil et pourra mettre la candidature en attente et faire passer un second entretien gratuitement. Le dossier traité, incluant les notes d'entretien et vérifications faites, sera transmis au candidat, sur demande, afin qu'il puisse l'utiliser pour d'autres recherches. Dans l'éventualité où le profil du candidat correspondrait en tous points au profil demandé, mais que Work Overseas ne serait pas en mesure de le placer, alors Work Overseas pourra décider, à sa seule discrétion, de rembourser les frais de dossier. Work Overseas invite le candidat à vérifier les critères d'éligibilité et les places disponibles avant de s'inscrire.

- Les frais de programme sont facturés après acceptation de candidature et avant le début des recherches si nous pensons pouvoir assurer un placement. Non remboursés en cas d'annulation de la part du candidat. Ils peuvent être facturés en une ou plusieurs fois en fonction du programme.

- Work Overseas se réserve le droit de refuser de faire passer un entretien à un candidat, notamment en cas de doutes quant aux possibilités de placement.

- L'agence s'engage à :

- Proposer un à trois entretiens avec des entreprises différentes ou directement une proposition de poste, sans entretien. Les candidats sont généralement placés suite au premier ou deuxième entretien. Le candidat devra confirmer sa disponibilité pour un entretien dans les 24 heures, et se libérer dans les 48 heures pour le passer. Sans cela, la proposition d'entretien pourra être annulée.

- En cas d'échec au troisième entretien organisé (ou non réponse / réponse hors délai entraînant une annulation) les recherches se poursuivront mais pourront être menées en dehors du délai classique de placement et sans garantie de pouvoir proposer un quatrième entretien. Dans ce cas les frais de programme seront dus et non remboursés. Work Overseas se réserve le droit de prélever les montants dus en cas d'annulation de la part du candidat.

Le placement sera confirmé conformément aux conditions du programme et critères initiaux du candidat. En cas de refus d'une proposition de placement ou impossibilité de départ à la date initialement demandée et pour laquelle nous avons organisé le début du séjour, menant ainsi à une annulation, la totalité des frais de programme reste due et non remboursable. Dans ce cas-là des recherches pour proposer un second placement pourront être menées, uniquement en cas de refus justifié et valable, à la seule discrétion de l'agence et sans garantie de résultat.

En cas de non sélection du candidat pour un entretien, malgré l'envoi de son dossier à de nombreuses entreprises correspondant aux critères validés avec l'agence, les frais pourront

être remboursés (à la seule discrétion de l'agence, hors frais de dossier).

Pour certains programmes, le candidat sera facturé par l'agent partenaire de Work Overseas dans la devise du pays de destination. Le candidat devra alors effectuer un virement bancaire international correspondant à la somme facturée, de sorte que le montant exact dû arrive sur le compte de l'agent partenaire Work Overseas (frais bancaires à la charge du candidat).

Le candidat devra vérifier la conversion des devises en euros sur le site www.xe.com avant de s'inscrire et vérifier que le montant total correspond à son budget car aucun remboursement ne pourra être effectué une fois les frais de programme réglés. Work Overseas n'est pas responsable de la variation du taux de change et encourage les candidats à régler la totalité de leur séjour au plus tôt dès facturation, afin de se prémunir de toute variation du taux de change importante, affectant la facture totale.

Délai de placement, validation de critères et conditions d'annulation

Les délais de placement vont de 2 à 12 semaines, hors traitement du dossier et hors délais d'obtention de visa lorsque nécessaire.

En cas d'inscription plusieurs mois avant la date de départ souhaitée, une place sera réservée au sein de l'agence pour le programme choisi. En revanche, une entreprise ne pourra pas toujours être trouvée plusieurs mois en amont. La majorité

des entreprises commencent leur recherches à la « dernière minute ». Les détails du placement pourront être transmis au plus tard 3 jours avant le départ. Les entreprises seront recherchées en fonction de la disponibilité du candidat. La date de départ pourra varier de quelques jours en fonction de l'évolution des recherches et des propositions faites par les entreprises.

En cas d'annulation de la part du candidat :

Les frais d'agence restent dus, cela en raison du travail engagé et du fait qu'une place aura été réservée au détriment d'un autre candidat.

En cas d'échec aux 3 entretiens (ou refus de les passer / absence de réponse dans les délais), les recherches continueront mais pourront se dérouler hors du délai de placement. Les frais de programme restent dus et non remboursables. Le candidat sera conseillé au mieux pour qu'il puisse réussir les entretiens avec les entreprises.

Les cas suivants seront assimilés à une annulation de la part du candidat et entraîneront un arrêt automatique des recherches sans remboursement des frais d'agence :

- disponibilité faible ou nulle pour les entretiens, ou délai de plusieurs jours avant de pouvoir parler à une entreprise.
- non réponse aux propositions ou réponse après 24 heures.
- difficultés pour joindre le candidat : ne recontacte pas l'agence rapidement suite à un mail ou message vocal.
- plusieurs messages ou mails laissés sans réponse pendant plus de 48 heures.
- changement des critères initiaux compromettant les recherches. Les recherches pourront continuer sans garantie de placement.
- non-suivi des conseils de Work Overseas : préparation aux entretiens, conseils, suivi des délais pour répondre aux propositions.
- réservation du voyage, prise de visa, réservation de logement, ou toute autre démarche effectuée de sa propre initiative, sans le feu vert écrit de l'agence.
- Non-transmission des détails de voyage une

fois le placement trouvé, dans les délais demandés, même si le départ est prévu dans plusieurs semaines. En cas de non transmission de toutes les informations demandées, l'entreprise pourra annuler le placement et nous ne serons pas responsables de cela, ni des frais engagés liés au voyage. Les recherches ne pourront être reprises et les frais d'agence ne seront pas remboursés.

- intervention d'une tierce personne dans la procédure d'inscription ou de recherche (parents, professeur ...) ou arrivée en entreprise accompagné de ses parents ou de toute autre tierce personne, pouvant émettre des doutes quant à la maturité du candidat, sa capacité à gérer sa demande seul en tant qu'adulte et ainsi à satisfaire une entreprise. De ce fait, en cas de doute, notamment de la part d'un manager, entraînant l'annulation du placement après la confirmation et réservation du voyage, Work Overseas ne sera pas responsable des frais liés au séjour et n'effectuera aucun remboursement.

- attitude négative ou non flexible une fois les recherches commencées, mauvaise foi, mensonge sur le dossier ou tout autre élément ayant été caché et qui sera révélé au cours de la procédure de recherche.

- réservation du voyage, prise de visa, réservation de logement, ou toute autre démarche effectuée de sa propre initiative, sans le feu vert écrit de l'agence.

- entreprise contactée directement sans autorisation.

- transmission d'informations à propos d'une ou plusieurs entreprises à toute tierce personne, publication sur internet ou assimilé.

- non-transmission des détails de voyage une fois le placement trouvé sous 3 jours, même si le départ est prévu dans plusieurs semaines.

- non-transmission des détails de voyage une fois le placement trouvé sous 3 jours, même si le départ est prévu dans plusieurs semaines. Cela pourra entraîner l'annulation du placement, sans reprise des recherches ni remboursement.

Annulation de placement par l'entreprise, fin de séjour anticipée et assurance voyage

Les annulations de la part des entreprises une fois le placement confirmé sont très rares et résultent de situations exceptionnelles de force majeure. Dans ce cas-là, l'agence s'engage à reprendre les recherches d'un nouveau placement et même si elle ne peut garantir le résultat, elle fera le maximum pour traiter la demande du candidat en priorité et lui proposer d'autres entretiens dans les meilleurs délais. Toutefois un départ le jour initialement prévu ne peut être garanti et Work Overseas ne peut être tenu pour responsable en cas de perte du billet d'avion / train. Le candidat est responsable de souscrire à une assurance voyage s'il le souhaite et l'agence ne peut être responsable d'une annulation de la part de l'entreprise. Elle ne pourra qu'assister le candidat au mieux en reprenant les recherches de manière très active.

Un programme de Stage ou Work Experience est régi par une convention de stage ou un accord de principe, n'ayant aucune valeur de contrat de travail, pouvant être terminé à tout moment sans justification ni compensation financière. De même, les conditions de travail à l'étranger diffèrent des conditions françaises et ne peuvent être comparées (contrat de travail facultatif par exemple). Les candidats placés via un programme Job seront liés directement à leur entreprise. Work Overseas n'interviendra plus dans cette relation.

En cas de renvoi du candidat par l'entreprise, Work Overseas ne pourra être tenu pour res-

ponsable et ne fournira aucune compensation financière au candidat. Dans certains cas seulement, et en fonction des postes disponibles et périodes de l'année, Work Overseas pourra décider de reprendre les recherches d'un nouveau placement, si le candidat n'a pas commis de faute et fait preuve de bonne foi. Ce service sera facturé en supplément. Work Overseas ne pourra garantir de proposer de nouvelles entreprises dans un délai court dans tous les cas et le candidat devra envisager un retour anticipé en France à ses frais. Work Overseas ne pourra pas non plus être tenu pour responsable des engagements pris par le candidat (ex : cours d'anglais payés en avance et non remboursés, inscriptions diverses...). En cas de renvoi, l'entreprise ne sera pas non plus responsable financièrement des frais engagés par le candidat.

En cas de difficulté au sein d'une entreprise, le candidat devra prévenir l'agent local et Work Overseas dans un délai de 3 jours maximum pour qu'une solution puisse être apportée. Le candidat devra appeler l'agent local mis à sa disposition dans son pays d'accueil, laisser un message vocal et envoyer un mail à l'agent local et à Work Overseas pour le prévenir de cet appel.

Clauses de renvoi ne donnant pas lieu à une reprise de recherche

Les situations suivantes (mais pas uniquement - liste non exhaustive) pourront entraîner le renvoi du candidat sans tentative de remplacement de la part de l'agence :

- Accueil d'un étranger au domicile sans autorisation.
- Emprunt ou vol des affaires personnelles d'autrui.
- Utilisation non autorisée d'internet, téléphone

ou autre lors du placement.

- Révélations d'informations privées sur l'entreprise à des tierces personnes et notamment de publication sur internet par exemple via les réseaux sociaux.
- Non-respect des consignes données par ses supérieurs.
- Transmission d'informations sur l'entreprise à un tiers, prolongation du placement sans l'intermédiaire de l'agence.

Assurance Etranger

Le candidat sera responsable d'être couvert pour la santé, le voyage (annulation ou report), les bagages, le rapatriement, et le remboursement d'objets appartenant à autrui endommagés par mégarde. Les assurances françaises ne couvrent généralement pas à l'étranger pour une durée supérieure à 90 jours. **Work Overseas conseillera le candidat à ce sujet. L'assurance responsabilité civile valable pour toute la durée du séjour est obligatoire. L'assurance santé est également obligatoire hors Europe.**

Engagement du participant (à lire soigneusement pour confirmation)

En tant que futur participant à un programme Work Overseas en entreprise, je :

- confirme avoir lu, compris et accepté totalement et sans réserve les conditions ci-dessus. En cas de doute, je contacterai l'agence pour plus d'informations.
- ai vérifié que mon profil correspond aux conditions indiquées sur le site www.workoverseas.fr avant de transmettre ma candidature et suis pleinement conscient des conditions d'engagement.
- confirme avoir conscience que je ne pars pas

en vacances ; que les conditions d'un placement en entreprise peuvent être difficiles, surtout si je pars dans le domaine de l'hôtellerie-restauration où le rythme est soutenu. Je ferai de mon mieux pour m'adapter, suivre les consignes de l'entreprise. Je confirme être capable de travailler dans le domaine demandé et faire de mon mieux pour répondre aux attentes de l'entreprise.

- confirme être certain de pouvoir m'engager sur les dates données et jusqu'à la fin du séjour et ne pas quitter l'entreprise pour une raison extérieure avant la fin de mon contrat (recherche d'emploi avant la fin du séjour, retour en France anticipé pour d'autres projets...).

- m'engage à fournir uniquement des informations avérées et aucun document truqué.

- m'engage à ne pas recommander l'entreprise à la fin du placement, sans l'intermédiaire de l'agence.

- ai conscience qu'une expatriation n'est pas toujours facile et que l'agence ne peut me garantir le comportement d'autrui malgré toutes les vérifications faites. En cas d'incompatibilité, je préviendrai l'agence dans les délais impartis pour recevoir les conseils nécessaires mais un nouveau placement ne pourra être garanti.

- ferai le maximum pour m'adapter aux besoins de l'entreprise et suivre les consignes données.

- communiquerai avec le manager d'une manière positive et polie, en cas de malentendu sur les horaires, le jour de congé... afin de tenter de résoudre un problème interne avant de protester, considérant qu'un problème ne peut être résolu sans que la direction n'en soit informée en temps voulu. Les franchises contestations sont coutumières en France mais les différences culturelles doivent être prises en compte et de telles attitudes ne fonctionnent généralement pas dans d'autres pays pour l'obtention d'un résultat, voire aggravent la situation. Work Overseas reste à la disposition du candidat pour tous conseils avant d'agir.

- ai compris que l'agence n'est pas responsable en cas d'incompatibilité entre le candidat et l'entreprise ou en cas de non-respect des conditions de la part d'une ou de l'autre des parties. Work Overseas fera le maximum pour assister le candidat dans la limite des possibilités

mais n'agit qu'en tant qu'intermédiaire.

- ai compris que l'agence ne pourra pas m'aider si je ne préviens pas rapidement d'un éventuel problème par mail et par téléphone (agent local en priorité et Work Overseas).

- un second placement ne pourra m'être proposé en cas d'échec. Une seconde recherche pourra être entreprise dans certains cas, à la seule discrétion de Work Overseas, si le candidat le souhaite, et sera alors facturée en supplément. Je devrai alors envisager de rentrer en France à mes frais et devrai avoir accès à assez d'argent pour un billet de retour et éventuellement un logement pendant quelques jours. Work Overseas n'est pas responsable des frais occasionnés.

- ai compris que Work Overseas ne traitera à aucun moment et pour aucune raison, de ma recherche avec une tierce personne (parents, professeurs...) que ce soit pour le paiement des frais d'agence, la recherche d'une entreprise, la résolution d'un problème ou tout autre sujet.

- ai compris que mon placement, même si déjà confirmé pourra être annulé sans remboursement dans les cas suivants : non-transmission à l'agence des détails de voyage ou toutes autres informations réclamées dans les délais impartis, arrivée dans l'entreprise accompagné de ses parents ou toute autre tierce personne, intervention d'un tiers une fois le placement confirmé. L'hôte et / ou Work Overseas en effet, pouvant émettre des doutes quant à la maturité du candidat et sa capacité à intégrer l'entreprise. Dans ce cas là, Work Overseas ne pourra être tenu pour responsable et aucun dédommagement ne sera fourni. Les frais d'agence ne seront pas remboursés.

- n'inviterai personne chez mon hôte sans autorisation.

- n'emprunterai pas les affaires personnelles d'autrui sans autorisation.

- serai responsable de tous frais engagés (cours d'anglais, inscriptions diverses...) et ne pourrai tenir l'entreprise ni l'agence pour responsable en cas de fin anticipée de séjour.

- serai responsable du règlement des cours, visa, voyage et assurance ou tous autres frais liés au séjour.

- m'engage à être suffisamment assuré à l'étranger pendant toute la durée de mon séjour et à fournir à l'agence une preuve de ma couverture assurance. A défaut, je serai redevable de tous dommages causés ou frais engagés.

- devrai participer aux tâches ménagères et entretenir mon logement.

- respecterai les règles de bonne conduite en communauté (ex : vider la poubelle lorsqu'elle déborde et même si je suis en week-end, respecter mes colocataires...). Je chercherai à comprendre les règles de la maison dès le début du séjour.

- poserai des questions à mes supérieurs si je n'ai pas compris quelque chose.

- ai compris que les informations sur les entreprises sont confidentielles et ne pourront être transmises à autrui.

- ai compris que Work Overseas n'agit qu'en tant qu'intermédiaire et met toute sa bonne volonté pour vérifier au mieux les entreprises, les logements et les candidats. Toutefois, l'agence ne pourra être tenue pour responsable en quoi que ce soit des agissements de tierces personnes, en cas de mensonge, dissimulation d'informations de la part du candidat ou de l'entreprise. Seul un soutien pourra être apporté.